

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSITION ENERGETIQUE DU TERTIAIRE : L'ADEME ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES AVEC SON NOUVEL APPEL A PROJETS "DETER"

Le XX/03/2025

La lutte contre le changement climatique est un défi majeur qui nécessite la mobilisation de tous les secteurs d'activité. Le secteur tertiaire, qui regroupe une grande diversité de bâtiments (bureaux, commerces, écoles, hôpitaux...), joue un rôle important dans cette transition. En effet, il représente aujourd'hui plus de 5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France et 15% de la consommation d'énergie finale de la France. Dans ce contexte, l'ADEME a lancé l'appel à projets DETER (DEcarbonation du TERTiaire) afin de soutenir les acteurs du secteur dans leurs efforts de décarbonation via le développement de la chaleur renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur parc de bâtiments. L'ADEME annonce ce jour les deux premiers lauréats de cet appel à projets.

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX FIXÉS

Pour atteindre la neutralité carbone, la France s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur tertiaire :

- -21% de consommation d'énergie finale en 2030, et -50% en 2050 (par rapport à 2012).
- Les émissions de gaz à effet de serre devront également diminuer drastiquement : -55% en 2030 et atteinte de la neutralité carbone à 2050.

Le Décret Eco Energie Tertiaire (DEET) renforce ces ambitions pour les locaux d'activités tertiaire de plus de 1000 m², avec des paliers de réduction de la consommation énergétique à atteindre : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

DETER : un dispositif pour accélérer la transition énergétique des entreprises

L'appel à projets DETER a pour objectif d'accompagner les entreprises et les organisations du secteur tertiaire dans leurs démarches de décarbonation de leur patrimoine immobilier en finançant des études de faisabilité et des investissements pour la production de chaleur renouvelable et de récupération sur des grappes de bâtiments, grâce au Fonds Chaleur.

DETER soutient des projets qui visent la couverture d'au moins 65% des besoins de chaleur d'un ensemble de sites par des énergies renouvelables et de récupération, telles que le raccordement aux réseaux de chaleur, la géothermie, le solaire thermique et la biomasse. Ces projets doivent également viser la réduction **de 50% les consommations énergétiques de chacun des sites,**

notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, systèmes de chauffage performants...) et à l'optimisation des usages.

Villages Clubs du Soleil et le Groupe SOS : deux lauréats engagés dans la transition énergétique

Parmi les premiers bénéficiaires, deux acteurs se distinguent par leurs projets ambitieux :

- **Villages Clubs du Soleil**, acteur majeur du tourisme durable, engagé dans la réduction de l'impact environnemental pour 8 de ses sites (soit 56 178 m² au total).
- **Le Groupe SOS**, acteur majeur de l'économie médico-sociale, qui s'engage à décarboner 24 de ses sites (soit 254 633 m² au total) dans les secteurs de la santé, du social et de l'éducation.

Ces deux lauréats vont bénéficier d'un accompagnement financier et technique de l'ADEME dans une approche multi-sites pour identifier et mettre en œuvre les solutions de décarbonation les plus adaptées à leurs bâtiments.

L'AAP DETER est actuellement ouvert jusqu'au 22 mai 2025

Vous pouvez vérifier votre éligibilité et obtenir plus d'informations en vous rendant sur le site AGIR de l'ADEME :

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/deter-decarboner-le-tertiaire-0>

1x

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche. www.ademe.fr